



CONSEIL MUNICIPAL **du 6 août 2020**

L'an deux mil vingt, le six août à 13 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de DOLUS D'OLÉRON se sont réunis, exceptionnellement dans la Salle des Fêtes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-17, L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thibault BRECHKOFF, Maire.

Étaient présents :

Mmes MAURAT Mylène – CONIZIO Evelyne – RUDELLE Dominique – BABOEUF Loëtitia -
LAMOTTE Charline – BOUYER-MORIN Catherine - CHARIÉ Carole
MM. PATTEDOIE Daniel – CLERGET Jean-Marie — JACQUES Pierre-Marie – JAMPIERRE Patrick
– AUVRAY Louis

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Madame Valérie BOUGNARD (excusée, pouvoir donné à M. CLERGET)
M. Michaël POIRIER (excusé, pouvoir donné à Mme CHARIÉ)
M. Jean-Louis SAGOT (excusé, pouvoir donné à M. JAMPIERRE)
M. Grégory GENDRE (excusé, pouvoir donné à M. JAMPIERRE)
Mmes GUÉRIT Élodie - FLEURET Céline - MM. DELANOUE Bruno – ROUSSELOT Hervé -
MICHENEAU Vincent - RENAUDIN Frédéric

A été élue secrétaire : Mme LAMOTE Charline

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série N° 2 du Sénat du 27 septembre 2020 suite à l'annulation de l'élection des délégués sénatoriaux de la commune du 10 juillet 2020 par décision du Tribunal Administratif de Poitiers du 29 juillet 2020**
-

Monsieur le Président déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Il constate que le quorum est atteint.

Il informe l'assemblée que la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n° 2 du sénat du 27 septembre 2020 effectuée en séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 a été annulée par décision du tribunal administratif de Poitiers du 29 juillet 2020 pour non-respect de la règle d'alternance homme-femme prescrite par les dispositions de l'article L.289 du code électoral, le septième (dernier délégué titulaire) et le premier suppléant étant des hommes.

Il convient en conséquence d'organiser de nouvelles élections conformément à l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juillet 2020 portant convocation du conseil municipal le 6 août 2020, et fixant les modalités de déroulement des opérations électorales.

Le Président,

- **précise** que la liste candidate a été corrigée sans modification dans la composition, mais en rétablissant l'alternance homme-femme entre les 11 noms dans sa présentation.
- **rappelle** qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, et procède à la mise en place du bureau électoral constitué de : JACQUES Pierre-Marie – PATTEDOIE Daniel – LAMOTTE Charline – CHARIE Carole.
- **Rappelle** qu'en vertu des articles L.289, R.133, R.138 et R.141 du code électoral, les délégués et leurs suppléants des communes de 1 000 à 8 999 habitants sont élus simultanément sur une même liste, sans débat, sans panachage ni vote préférentiel, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
- **Indique** que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 7 (sept) délégués et 4 (quatre) suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. 289 du code électoral).
Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- **Constata** que **UNE** liste de candidats a été déposée :

Liste A

Thibault BRECHKOFF
 Elodie GUERIT
 Daniel PATTEDOIE
 Mylène MAURAT
 Louis AUVRAY
 Evelyne CONIZIO
 Jean-Louis SAGOT
 Valérie BOUGNARD
 Hervé ROUSSELOT
 Loëtitia BABOEUF
 Pierre-Marie JACQUES

- **invite** les membres du Conseil à procéder à l'élection, au scrutin secret.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (*enveloppes ou bulletins déposés*) : 17
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
 Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 17

A obtenu :

Liste A – Thibault BRECHKOFF : 17 voix (dix-sept voix)

Le Président indique que les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle ; Le bureau détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral.

Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués plus un, donne le plus fort résultat.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Sont proclamés délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs de la Charente-Maritime :

| NOM | DATE ET LIEU DE NAISSANCE |
|--------------------|------------------------------------|
| Thibault BRECHKOFF | 21 septembre 1992 à ROYAN (17) |
| Élodie GUERIT | 21 février 1982 à ROCHEFORT(17) |
| Daniel PATTEDOIE | 15 novembre 1951 à DOLUS (17) |
| Mylène MAURAT | 23 février 1959 à ROCHEFORT (17) |
| Louis AUVRAY | 01 janvier 1954 à SAINTES (17) |
| Evelyne CONIZIO | 18 mars 1955 à DOLUS (17) |
| Jean-Louis SAGOT | 06 février 1958 à LA ROCHELLE (17) |
| Valérie BOUGNARD | 10 novembre 1969 à CARPENTRAS (84) |

| | |
|---|--|
| Hervé ROUSSELOT Loëtitia BABOEUF Pierre-Marie JACQUES | 03 mars 1960 à SAINT-PIERRE-D'OLÉRON (17) 09 juillet 1968 à NIORT (79) 23 novembre 1948 à MONT-SAINT-MARTIN (54) |
|---|--|

Le procès-verbal de la désignation des délégués et de leurs suppléants a été rempli par les membres du bureau, signé et affiché puis transmis aux services préfectoraux par courriel et par courrier.

La séance est levée à 13 h 50.